
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 juin 2020 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101
Séance tenue exceptionnellement à huis-clos, conformément à l'arrêté 2020-029
de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement (par visioconférence)
M. Craig Sauvé, conseiller de ville (par visioconférence)
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville (par visioconférence)
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement (par visioconférence)

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Benoit Dagenais, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social (par visioconférence)
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice - Services administratifs (par visioconférence)
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics (par visioconférence)
Jean-Marc Schanzenbach, commandant - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15 (par visioconférence)

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 16.

CA20 22 0137

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mai 2020, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

10.03 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

Le maire présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

CA20 22 0138

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mai 2020, à 19 h

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mai 2020, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

10.05 - Période de commentaires des élus**Le maire Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Départ de Benoit Dagenais : nommé par le gouvernement du Québec comme sous-ministre au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration – remerciements à Tonia Di Guglielmo de prendre l'intérim de la Direction de l'arrondissement - remerciements à Julie Nadon de prendre l'intérim de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine ;
2. Décès d'Yvon Lamarre : ancien président du comité exécutif sous le maire Jean Drapeau - vœux de sympathie à la famille ;
3. Dossier en 20-04 : octroi de 37 420 \$ à des organismes - aide financière extraordinaire, supplémentaire, pour les organismes communautaires – mises en place d'initiatives incroyables par les organismes – 40 % de la population du Sud-Ouest vit sous le seuil de faible revenu – fonds publics en difficulté - aides gouvernementales (fédérale et provinciale) doivent être données aux municipalités du Québec et du Canada – aides gouvernementales octroyées pour les entreprises privées

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 20.03 : octroi d'un contrat pour réaliser 6 ruelles vertes – - travail depuis 10 ans sur les ruelles – plantation d'arbres en 2020 – ruelles conçues grâce à l'implication citoyenne ;
2. Nouveau groupe citoyen : Demain Sud-Ouest - soutenu par le programme Eco-Quartier – objectif de mettre en place un mouvement citoyen local qui vise à accompagner la transition écologique – projets d'installation de carrés d'arbres – article à venir dans le journal de la Petite-Bourgogne ;
3. Projet citoyen du ROPASOM en cours : fabrication d'une guirlande en tricot afin de rendre hommage aux personnes décédées de la COVID-19 ;
4. Décès de Georges Floyd aux États-Unis : beaucoup de personnes s'organisent pour s'exprimer et manifester – mise en place d'une commission conjointe portant sur la lutte au profilage social et racial – mars 2018 : reconnaissance du problème de profilage social et racial à Montréal - recommandations de l'OPCM à venir sur le racisme systémique ;
5. Remerciements à Tonia Di Guglielmo de prendre l'intérim à la Direction de l'arrondissement – remerciements à Benoit Dagenais pour son travail effectué au sein de la Ville.

Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :

1. État d'urgence toujours en cours - 5000 décès au Québec – 3000 à Montréal – tragédie – contexte difficile pour aider les personnes plus vulnérables – manifestation contre le racisme ne doit pas faire oublier la crise sanitaire – plusieurs crises en ce moment : sanitaire, environnementale, sociale – crises amènent des inconvénients pour toute la population – nécessaire de rester patient.

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Hommage à Yvon Lamarre : ancien président du comité exécutif - résident de Saint-Paul–Émard – a implanté les maisons de la culture à Montréal – a créé la Fondation Yvon Lamarre, en 1983, pour donner du répit aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle
2. Expositions
3. Annonces

Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 20-01 : améliorations en électricité dans plusieurs parcs;
 2. Dossier en 20-12 : boulevard Monk – gros investissements pour les travaux à venir – création d'un corridor d'autonomie;
 3. Jeux d'eau : maintenant ouverts – directives de la santé publique seront suivies.
-

10.06 - Période de questions et commentaires du public

Question de Nicola C. Zoghbi :

Bonjour chers élu.e.s,

Étant donné le contexte de la crise sanitaire qui pousse les gens à délaisser le transport en commun, et la crise climatique qui nous guette, l'aménagement de pistes cyclables devient de plus en plus vital pour le tissu urbain. Avec la venue d'un axe du réseau express vélo sur Peel et les bandes cyclables actuelles sur Wellington qui se terminent au coin de la rue de Condé, soit environ 500 m avant le pont, l'arrondissement compte-il aménager une piste sur le bout manquant de Wellington, permettant ainsi un lien direct entre Pointe-Saint-Charles et le centre-ville ?

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : donner plus de précisions au citoyen.

En ce qui concerne la piétonnisation des alentours du marché Atwater, je n'ai que des commentaires positifs à faire. Toute une amélioration ! Allez-vous considérer rendre permanent ce changement pour que les citoyens puissent continuer d'en profiter dans l'après-COVID ?

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Question de Maryse Gagné :

Bonsoir,

Voici les questions que j'aimerais poser au Conseil d'Arrondissement ce soir:

1. *Pouvez-vous nous donner les détails concernant les futurs projets et le plan de remise aux normes du bâtiment en ce qui a trait à l'ancienne caserne au 4700, rue Notre Dame Ouest, avant que l'état de celui-ci n'atteigne un point de non-retour et que la Ville doive ordonner sa démolition ?*

2. *Quand est-ce que les investissements et travaux nécessaires à la remise aux normes seront-ils faits ?*

Au plaisir,

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Question de Donna Blunt :

Bonjour,

Je soumets pour votre considération les questions suivantes (en anglais):

1) *Recent peaceful protests associated with the #BlackLivesMatters movement and in support of anti-racism have exposed an urgent need for change and have amplified the already loud cry for justice with regard to how people of colour in Montreal are treated by police. What will this borough (and others) do to hold local police officers accountable for inappropriate conduct, excessive and/or unnecessary force and criminal behavior perpetrated against members of minority groups, the very citizens officers have sworn an oath to protect and serve ? There must be a way to reprimand brutal officers and, if necessary, suspend or terminate their employment with the police department.*

2) *Regrettably, we must acknowledge that people of colour in Montreal are subject to a different style of policing than their white peers and concede that systemic racism exists. Because of racial bias exercised by some Montreal police officers, what policy will elected officials pass into legislation to curb and eventually bring to an end police brutality and record misuses of force in the city and in the Sud-Ouest borough ? The use of body cameras on officers would certainly be a step toward keeping officers honest. Furthermore, if police were required to document or otherwise prepare a report for all traffic stops or police-civilian interactions, the rate of unwarranted or unnecessary stops, to which primarily people of colour are subject, would certainly decrease.*

Thank you for providing a forum to submit questions during the pandemic. Your careful consideration is appreciated. Awaiting your thoughtful and positive response.

Kind regards,

Résumé en français :

Les récentes manifestations pacifiques en lien avec le mouvement #BlackLivesMatters et en appui à la lutte contre le racisme ont révélé un besoin urgent de changement en plus de renforcer un besoin – déjà très présent – de justice concernant la manière dont les personnes de couleur sont traitées par les policiers à Montréal. Quelles seront les actions prises par cet arrondissement (et plusieurs autres) pour que les policiers locaux soient tenus responsables lorsqu'il y a conduite inappropriée, usage de force excessive et/ou inutile et comportement criminel perpétrés contre des membres des groupes minoritaires – les mêmes citoyens que les agents de la paix ont juré de protéger et de servir ? Il doit y avoir un moyen de réprimander les agents qui font preuve de brutalité et, si nécessaire, de suspendre ou de mettre fin à leur emploi auprès du service de police.

Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence que les personnes de couleurs à Montréal sont soumises à une attention différente de la part des policiers par rapport à leurs pairs blancs, en plus d'admettre que le racisme systémique existe. Quelle politique les élus adopteront-ils en législation pour freiner et éventuellement mettre fin à la brutalité policière et aux abus de forces enregistrés dans la ville et dans l'arrondissement du Sud-Ouest en raison des préjugés raciaux dont font preuve certains policiers montréalais ? L'utilisation de caméras corporelles sur les agents représenterait très certainement un pas vers une plus grande transparence de la part des agents de la paix. De plus, si la police était tenue de documenter ou de préparer un rapport pour tous les contrôles routiers ou les interactions policiers-citoyens, le taux d'interpellations injustifiées ou inutiles – auxquelles les personnes de couleur sont principalement soumises – diminuerait certainement.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

Question de Sonja Engmann :

Bonjour,

J'aimerais poser les deux questions suivantes au conseil d'arrondissement de ce soir, pour la CDC Solidarité Saint-Henri:

Le Plan de développement urbain, économique et social de l'arrondissement Le Sud-Ouest (PDUES) identifie la bibliothèque comme lieu de développement communautaire et le Plan de développement communautaire (PDPop) de la CDC Solidarité Saint-Henri y prévoit la création d'un espace communautaire et autogéré depuis 2017. Est-ce que l'arrondissement va participer à la prochaine rencontre des partenaires sur l'occupation de l'ancienne bibliothèque ?

L'arrondissement Le Sud-Ouest soutient et finance à la hauteur de 84 000\$ sur deux ans la CDC Solidarité Saint-Henri et ses membres pour la création d'un OBNL en alimentation pour opérer une épicerie communautaire à Saint-Henri. Est-ce que des représentant-e-s de l'arrondissement assisteront à la rencontre de travail pour mettre sur pied l'OBNL prévu pour ce mercredi ?

La conseillère Thiébaud répond.

Question répondue sur place.

Question de Vincent Morissette :

Je poserais une question en lien avec le Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme :

Y aurait-il moyen pour les propriétaires occupants qui habitent un bâtiment de trois logis et qui souhaitent passer de trois à deux unités afin d'ajouter des chambres à coucher pour les membres de leur famille de déroger, ou d'être exempté de cette modification au règlement et ce dans un délai raisonnable (moins d'un an), compte tenu du temps nécessaire pour obtenir des permis de rénovation, et de planifier, organiser et effectuer des travaux de cette envergure ?

Je voudrais porter à l'attention du Conseil que cette modification au règlement pourrait forcer des familles nombreuses telles que la nôtre à quitter l'arrondissement, la Ville de Montréal, faute d'accès à des logis comprenant plusieurs chambres à coucher et que la complexification et l'incertitude entourant l'obtention d'un permis nous permettant de procéder à des travaux pour ajouter des chambres à notre édifice rapidement est au cœur de nos principales préoccupations familiales.

Merci,

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : informer le citoyen des modifications apportées par le changement réglementaire.

Question de Frédéric Bastarache Ouellette :

Bonjour chers membres du conseil,

Je vous écris cette correspondance afin de vous soumettre mes questions pour la présente séance du conseil d'arrondissement. L'ensemble des questions portent sur le patrimoine industriel de l'arrondissement.

(1) Portiques du Viaduc Sud - Projet REM : Suite à la consultation de la ville à propos de Griffintown, l'équipe du REM a répondu à ma question à propos des portiques métalliques du Viaduc-Sud à l'effet qu'ils allaient être retirés pour faire place aux nouveaux équipements du REM. Étant estomaqué par cette nouvelle, j'ai contacté l'organisme afin de leur soumettre une requête en révision de projet afin que ces portiques patrimoniaux puissent être conservés et réutilisés pour les nouvelles fonctions. Faisant partie de l'ensemble structurel de ce viaduc, unique en son genre au Canada, faisant partie du patrimoine industriel de la ville, arborant l'entrée sud du centre-ville depuis de nombreuses décennies, marquant le brand de Griffintown, je demande, avec conviction, au maire de faire des représentations qui s'imposent afin que soit préservés ces portiques. N'oublions pas que ce viaduc cadre dans un ensemble ferroviaire patrimonial dans ce secteur avec les ateliers du CN de Pointe-Saint-Charles et du Pont Victoria.

(2) Processus administratif - CCU : Dans une optique de moderniser les services municipaux en lien avec les dossiers soumis au CCU, serait-il possible que les citoyens puissent avoir des images dans les sommaires décisionnels afin que nous puissions mieux apprécier les projets pour lesquelles les élus sont appelés à prendre des décisions. À titre d'exemple, ce soir, une résolution doit être votée à l'égard de l'ancienne Congoleum Canada Co. sur Saint-Patrick et le texte ne suffit pas à mieux comprendre la portée du projet quant aux modifications immobilières qui sont en jeux. Cela pourrait permettre aux citoyens de mieux participer à la chose publique avec une appréciation plus juste des choses. Enfin, est-ce que nous pourrions instaurer une participation citoyenne en amont des décisions du conseil afin que cette dernière instance puisse apprécier une vision plus large des enjeux, notamment l'opinion du public à l'égard des transformations à l'endroit du patrimoine de la ville ?

En vous remerciant pour les réponses apportées.

Recevez, chers membres du conseil, mes salutations montréalaises et «sud-ouestistes» les meilleures,

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Question de Louis Poisson :

Ma question no 1 pour M. le maire Dorais

Comment combler éthiquement le poste de à la coordination d'une des tables de quartier de l'arrondissement, M. le maire est-il d'accord avec le processus décrit plus bas?

Tout d'abord, je souligne que la conseillère d'arrondissement Sophie Thiébaud a été informée du suivi des démarches auxquelles je fais référence.

Suite au départ à la retraite de la personne à sa coordination, un premier affichage au « processus écourté » 5 jours a été diffusé notamment sur le site d'Emploi-Québec avec différentes erreurs sur le salaire, la date de dépôt des candidatures, l'entrée en fonction... etc

On m'a confirmé par écrit que la date de dépôt des candidatures était reportée au 16 juin. Mme Thiébaud est aussi au courant.

Le site privé « Arrondissement.com » confirme cette info.

Je n'applique pas pour ce travail.

Mais je voudrais que l'argent de l'arrondissement pour la dotation des postes vacants soit dépensé après un affichage public et transparent. Genre: Emploi-Québec

Avec des infos claires

Pour ce poste, (Mme Thiébaud aussi) J'ai vu un salaire annoncé:
de 23,000
de 21,000 à 24,000
de 21,000 à 25,000
et de (attachez vos tuques)
39,000 à 450,000 (sic)

Mme Thiébaud peut attester de cet état de fait et d'autres éléments déconcertants.
Même le site internet de cette table de quartier ne fait pas état de ce poste vacant à sa direction.

Mais la quasi-confidentialité entourant « l'affichage non affiché » de ce poste vacant après que le « processus écourté » a été évacuée laisse songeur le simple citoyen désireux qu'au moins en apparence son argent est dépensé avec transparence.

Ma question no 2 pour M. le maire Dorais

L'arrondissement peut-il intervenir demain (via son fonctionnaire membre du CA de cette table de quartier) lors de la réunion de sélection d'une des 6 personnes pré-sélectionnées pour occuper ce poste de coordination alors que la date de dépôt des candidatures fixée au 16 juin n'est pas encore tombée ?

Autrement dit, le respect de l'autonomie implique-t-il la tolérance du laxisme ou d'une apparence de favoritisme ?

merci ouf.

Question de Charles Leclerc :

Bonjour,

Sachant que le tronçon de la rue William entre Peel et de la Montagne ne sera pas refait avant 2021, et connaissant la dangerosité de l'intersection Eleanor, qu'allez-vous faire pour sécuriser l'intersection dans l'immédiat ?

De plus, qu'allez-vous faire pour éliminer la circulation de transit sur William afin de la rediriger là où elle devrait être i.e. sur Notre-Dame?

Merci

Le conseiller Sauvé répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : informer le citoyen des modifications qui vont être apportées.

Question de Dimitri Espérance, Collectif La DAL Saint-Henri :

Dépôt d'un document : pétition pour une épicerie autogérée au 4700, Notre-Dame Ouest

Bonsoir,

Voici la question que j'aimerais poser aux élu.e.s :

Suite au dépôt de cette pétition de 678 signatures, est-ce que le conseil compte appuyer le projet d'occupation du 4700 Notre-Dame Ouest par une épicerie autogérée ?

Bien cordialement,

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

10.07 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.08 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de mai.

10.09 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Aucun calendrier.

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA20 22 0139

Autorisation d'une dépense maximale de 126 428,24 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat de services professionnels, à FNX Innov., pour la conception et la surveillance des travaux électriques dans divers parcs de l'arrondissement, au montant de 114 934,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public 212010) (dossier 1206608001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 126 428,24 \$, taxes incluses, pour la conception et de surveillance de travaux électriques dans divers parcs;

D'octroyer à FNX-Innov inc. un contrat de conception et de surveillance de travaux électriques dans divers parcs, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 934,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212010;

D'autoriser une dépense de 11 493,48 \$ à titre de budget de contingences (10%);

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 86 999,67 \$ par l'Arrondissement, de 10 375,30 \$ par le programme PISE (Ville Centre) et de 29 053,27 \$ par le programme PRVPL (ville-centre);

La dépense est assumée à 31,19 % par la ville-centre et à 68,81% par l'arrondissement du Sud-Ouest. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera entièrement absorbé par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1206608001

CA20 22 0140

Autorisation d'une dépense totale de 1 701 829,86 \$, taxes incluses et octroi d'un contrat à Cojalac inc., au montant de 1 371 877,77 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) pour l'année 2020 (appel d'offres public 212020) (dossier 1205973001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 1 701 829,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et construction des trottoirs, chaussées et saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) pour l'année 2020;

D'accorder, à cette fin, un contrat à l'entreprise Cojalac inc., au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 371 877,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212020;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences d'un montant de 137 187,78 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 68 593,89 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel pour « Contrôle qualitatif » est de 64 300,00 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel pour « Gestion environnementale » est de 17 370,42 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel pour « Achat du mobilier urbain adapté » est de 42 500,00 \$, taxes incluses;

Et d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 270 923,40 \$ par la Direction de la mobilité pour le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), à hauteur de 299 555,89 \$ par le Service de la diversité sociale et des sports pour le programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle (Corridor d'autonomie), à hauteur de 136 245,38 \$ par la Direction de la Gestion des parcs et de la biodiversité pour le programme déminéralisation et à hauteur de 995 105,20 \$ par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1205973001

CA20 22 0141

Autorisation d'une dépense maximale de 363 171,82 \$ et octroi d'un contrat à Urbex Construction inc., pour un montant maximal de 285 366,80 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager dans 6 ruelles dans le cadre du programme des ruelles vertes 2020 de l'arrondissement (appel d'offres public 212018) (dossier 1208482001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 363 171,82 \$ pour des travaux d'aménagement paysager dans six (6) ruelles;

D'octroyer à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat des travaux d'aménagement paysager dans six (6) ruelles, au prix de sa soumission, soit un montant de 285 366,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212 018;

D'autoriser une dépense de 285 366,80 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement paysager dans six (6) ruelles, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 35 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense de 42 805,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1208482001

CA20 22 0142

Octroi de contributions financières au montant de 37 420 \$ pour l'année 2020 à divers organismes communautaires, pour répondre au troisième dépôt de projets en réponse aux besoins urgents causés par la pandémie de la COVID-19 (dossier 1205111005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières, totalisant la somme de 37 420 \$, aux organismes désignés ci-dessous, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie de la COVID-19:

Organismes	Projets	Soutien recommandé
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Briser l'isolement	11 420 \$
Concertation Ville Émard / Côte Saint-Paul	Achat et Assemblage de dépannage alimentaire	15 000 \$
Maison Saint-Columba	Production et livraison de repas en portions individuelles	7 000 \$
Partageons l'Espoir	Livraison de dépannage alimentaire (location de camion)	4 000 \$

Et d'imputer ces montants conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'Arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1205111005

CA20 22 0143

Addenda - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière supplémentaire de 40 000 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour l'année 2019-2020, dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM), en soutien à la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2019 » (dossier 1195111002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte-St-Paul, laquelle se termine le 30 septembre 2020;

D'approuver une contribution financière supplémentaire de 40 000 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte-St-Paul, pour l'année 2019-2020, dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM), en soutien à la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2019-20 »;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1195111002

Il est proposé par le maire Dorais, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

CA20 22 0144

Addenda - Modification de la convention conclue avec Danse Imédia O.S.B.L. afin de redéfinir l'édition 2020 du Festival Quartiers Danses en raison de la pandémie de la COVID-19 (dossier 1205986004)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la modification du projet de l'organisme DANSE IMÉDIA O.S.B.L. afin de faciliter le virage numérique de l'édition 2020 du Festival Quartiers Danses en raison de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1205986004

CA20 22 0145

Addenda - Approbation de la modification à la convention conclue avec l'organisme Longue vue sur le court afin de modifier la date de versement de l'année 2020, suite au report de l'événement en raison de la pandémie COVID-19 (dossier 1196908003)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la modification à la convention conclue entre la Ville de Montréal et l'organisme Longue vue sur le court afin de modifier la date de versement et de reporter la date de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1196908003

CA20 22 0146

Addenda - Approbation des modifications aux conventions conclues avec l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour la réalisation des projets « Démarche de RUI-Opération GALT 2020 » et « Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T » afin d'inclure les modalités relatives à la pandémie de la COVID-19 (dossier 1205111004)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les addenda aux conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul pour la réalisation des projets: « Démarche de RUI Opération Galt 2020 » et « Jardin collectif éGALiTaïre et intervention de milieu au G.A.L.T. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1205111004

CA20 22 0147

Addenda - Dépôt de la décision de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal du 25 mai 2020 intitulé « Décision - Résiliation et recommandations - Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant transport et disposition des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) » et résiliation du contrat accordé à Beauregard Environnement ltée, au montant de 233 953,43 \$, taxes incluses, pour des services de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans(dossier 1198466001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal du 25 mai 2020 portant le titre « Décision - Résiliation et recommandations - Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant transport et disposition des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) »;

De prendre acte de la résiliation, à compter du 10 juillet 2020, par l'inspectrice générale, du contrat du contrat accordé à Beauregard Environnement ltée, au montant de 233 953,43 \$, taxes incluses, pour des services de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans, à la suite de l'appel d'offres numéro 19-17453;

De prendre acte de la recommandation de l'inspecteur général à l'effet que 9108-4566 Québec inc. et son président, Pascal Pesant, soient inscrits au Registre des personnes inadmissibles de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 mai 2020;

Et de prendre acte du dépôt de la lettre du 8 juin 2020, sans les annexes, des procureurs de Beauregard Environnement ltée et de Michel Chalifoux, contestant la décision rendue par le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal le 25 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1198466001

CA20 22 0148

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant de 200 \$ à un organisme œuvrant au sein de l'arrondissement.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la demande des élus, une contribution financière non récurrente au montant total de 200 \$, à la Clinique Communautaire de Pointe-Saint-Charles, pour le financement de l'événement «*Moi, j'décroche mon diplôme!*»;

Et d'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1208545004

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.11 à 20.12 de l'ordre du jour.

CA20 22 0149

Approbation d'un projet d'entente et contribution au projet de la Maison Saint-Gabriel pour l'aménagement d'un verger symbolique et d'un potager ancestral dans le parc Le Ber en fournissant les biens et services décrits à la présente entente, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 300 000 \$ (dossier 1207972001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver un projet d'entente et contribuer au projet de la Maison Saint-Gabriel pour l'aménagement d'un verger symbolique et d'un potager ancestral au parc Le Ber;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest à signer l'entente à cette fin avec l'organisme la Maison Saint-Gabriel;

D'autoriser une participation financière en biens et services jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 300 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1207972001

CA20 22 0150

Autorisation d'une dépense totale de 2 928 999,91 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat de travaux d'infrastructures et d'aménagement pour la mise en valeur du boulevard Monk à Ramcor Construction Inc., au montant de 2 477 935,45 \$, taxes incluses, ainsi que 247 793,55 \$ (10%) en contingences et 203 270,91 \$ (8.20%) en incidences (appel d'offres public 212017) (dossier1206608002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 2 928 999,91\$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures et d'aménagement pour la mise en valeur du boulevard Monk;

D'octroyer à Ramcor Construction inc., un contrat pour des travaux d'infrastructures et d'aménagement pour la mise en valeur du boulevard Monk, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 477 935,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212017;

D'autoriser une dépense de 247 793,55 \$ à titre de budget de contingences (10%);

D'autoriser une dépense de 203 270,91 \$ à titre de budget d'incidences (8.2%);

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 2 122 981,24 \$ par l'Arrondissement, à hauteur de 164 890,30 \$ par le Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports (ville-centre), à hauteur de 357 450,55 \$ par le Programme des corridors d'autonomie (ville-centre) et à hauteur de 283 677,82\$ par la Direction des réseaux d'Eau (DRE). La dépense est assumée à 72,481% par l'Arrondissement du Sud-Ouest, à 17,833% par la ville-centre et à 9,685 % par la DRE. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera entièrement absorbé par l'Arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1206608002

CA20 22 0151**Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois d'avril 2020 (dossier 1207279008)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1207279008

CA20 22 0152**Octroi d'un montant de 10 000 \$ pour l'édition 2020 du programme Plein Art et du programme de Collection d'œuvres du Sud-Ouest en lien avec le plan d'action 2018-2021 (dossier 1205986007)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer un montant de 10 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour la réalisation de projets spécifiques liés au plan d'action 2018-2021, désignés ci-dessous :

Projets	Montants
Plein Art	5 000 \$
Acquisition d'œuvres d'art	5 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1205986007

CA20 22 0153**Offrir au conseil municipal la prise en charge, par l'arrondissement, de la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Island, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du programme des rues piétonnes et partagées (PRPP), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11-4) (dossier 1207683002)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal la prise en charge, par l'arrondissement, de la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Island, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du programme des rues piétonnes et partagées (PRPP), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1207683002

CA20 22 0154

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 (dossier 1208400001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1208400001

CA20 22 0155

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, et sur la rue D'Argenson, entre les rues Saint-Patrick et du Centre (dossier 1198679001)

Vu les articles 291, 291.1 et le 5e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ chapitre C-24.2);

Vu les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle au Conseil d'arrondissement (08-055);

Considérant que l'Arrondissement souhaite limiter les nuisances pour la qualité de vie de ses résidents;

Considérant la fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute 720 et la modification de la géométrie de la rue Bel-Air;

Considérant les enjeux de sécurité sur la rue D'Argenson;

La conseillère Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, et sur la rue D'Argenson, entre les rues Saint-Patrick et du Centre, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, et sur le rue D'Argenson, entre les rues Saint-Patrick et du Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1198679001

CA20 22 0156

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une vélorue (dossier 1203172006)

Attendu que le Ministère des Transports a procédé à certaines mises à jour du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) ainsi qu'aux normes du Tome V signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routier afin d'officialiser et d'encadrer les vélorues;

Attendu que l'Arrondissement désire aménager des vélorues sur son territoire;

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une vélorue, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une vélorue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1203172006

CA20 22 0157

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement (dossier 1207279002)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2020;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2020;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, qu'il soit numéroté RCA20 22006 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1207279002

CA20 22 0158

Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « activité communautaire et socioculturelle » pour le bâtiment situé aux 6201-6213, rue Laurendeau et 1806, rue Jolicoeur (dossier 1208678008)

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution afin d'autoriser l'usage « activité communautaire et socioculturelle » pour l'ensemble du bâtiment situé aux 6201-6213, rue Laurendeau et 1806, rue Jolicoeur et localisé sur le lot 1 436 643 (cadastre du Québec), et ce malgré la réglementation applicable;

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet;

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1208678008

CA20 22 0159

Autorisation de procéder par consultation écrite pour certains dossiers, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 (dossier 1207279009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De poursuivre la procédure d'adoption des projets de règlements et de résolutions mentionnés ci-dessous et faisant l'objet du présent sommaire décisionnel, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours :

- Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery;
- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280) en vue d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
- Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'installation d'une enseigne publicitaire d'une superficie supérieure à 2,5 m² pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 324 390 - Autoroute 20 à l'est du viaduc Angrignon;
- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et régir les résidences de tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1207279009

CA20 22 0160

Adoption d'une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution des travaux de voirie (PCPR-PRCPR) dans diverses rues, en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, du 9 juin au 20 août 2020 (dossier 1208505005)

Attendu qu'en vertu de l'article 20, du Règlement sur le bruit R.R.V.M. chapitre B-3, de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'autoriser des travaux en dehors des plages horaires prescrites;

Considérant que les travaux durant le jour sur les rues Wellington, Notre-Dame Ouest, Lenoir et Brock auraient un impact majeur sur la circulation.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de corrélatifs, de planage et de pavage de la chaussée sur ces rues, en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le

bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, du 9 juin au 20 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1208505005

CA20 22 0161

Autoriser le retrait du domaine public à des fins de parc d'une partie du lot 1 853 581 (cadastre du Québec), parc de Griffintown St. Ann, et son versement dans le domaine public à des fins de rue, pour le réaménagement de la rue Rioux (dossier 1207683001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser le retrait du domaine public à des fins de parc d'une partie du lot 1 853 581 (cadastre du Québec), parc de Griffintown St. Ann, et son versement dans le domaine public à des fins de rue, soit pour le réaménagement de la rue Rioux.

De demander à la Direction de la Gestion du portefeuille de projets au Service des infrastructures du réseau routier, de procéder à l'inscription de cette partie de lot au domaine public de la Ville comme rue et ce en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1207683001

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA20 22 0162

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des bâtiments situés aux 1740 et 1748, rue Richardson (dossier 1204824005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Stéphane Lessard, architecte déposés et estampillés en date du 29 avril 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation des bâtiments situés aux 1740 et 1748, rue Richardson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1204824005

CA20 22 0163

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé aux 1330 et 1332, rue Ottawa - Lots A-1a et A-1b - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1194824031)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par François Beaulieu, architecte, déposés et estampillés en date du 2 juin 2020 par la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé aux 1330 et 1332, rue Ottawa - Lots A-1a et A-1b - Les Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1194824031

CA20 22 0164

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5813, rue Hadley (dossier 1208504009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Plani-Studio, déposés et estampillés en date du 2 juin 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du nouveau bâtiment situé au 5813, rue Hadley

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1208504009

CA20 22 0165

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 4788, rue Sainte-Émilie (dossier 1208504010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par 2A design architectural, déposés et estampillés en date du 3 juin 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 4788, rue Sainte-Émilie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1208504010

CA20 22 0166

Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 3770, rue Saint-Patrick (dossier 1194824018)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux plans préparés par Émanuelle Thibault, architecte, déposés et estampillés en date du 18 mai 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 3770, rue Saint-Patrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1194824018

CA20 22 0167

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 2281, rue de Villiers (dossier 1204824003)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Frederic Klein, architecte déposés et estampillés en date du 11 mai 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2281, rue de Villiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1204824003

CA20 22 0168

Approbation de la nomination temporaire de madame Tonia Di Guglielmo à titre de directrice par intérim de l'Arrondissement du Sud-Ouest, ainsi que de madame Julie Nadon à titre de directrice par intérim de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, et ce, à compter du 10 juin 2020 (dossier 1206118001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Approuver par le conseil d'arrondissement, la nomination temporaire de madame Tonia Di Guglielmo à titre de directrice par intérim de l'Arrondissement du Sud-Ouest, ainsi que madame Julie Nadon à titre de directrice par intérim de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, et ce, à compter du 10 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
51.01 1206118001

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le conseiller Sauvé aborde le sujet suivant :

Décès de Margaret Healy : résidente du Sud-Ouest – première femme nommée Grande Maréchale du défilé de la Saint-Patrick – deuxième femme présidente des Sociétés irlandaises unies de Montréal – personne influente et impliquée dans la communauté.

Le maire Dorais aborde le sujet suivant :

Décès de Margaret Healy : femme engagée dans la communauté – vœux de sympathie à sa famille et à la communauté irlandaise.

70.01

À 21 h 24, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 17 août 2020.

Initiales Daphné Claude